



AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

ARASMAC

Accueil Familial de Jour Morges-Aubonne  
Rue de Couvaloup 10  
Case postale  
1110 Morges  
T +41 21 828 04 12  
ajema@aras-vd.ch  
www.arasmac.ch

Accueil Familial de Jour Morges-Aubonne  
Rue de Couvaloup 10  
Case postale  
1110 Morges

## **Demande de modification des prestations d'accueil**

Enfant : .....

Date de naissance : .....

Accueillante en Milieu Familial : .....

Monsieur,

Veuillez prendre note du nouvel horaire d'accueil de l'enfant précité dès le 1er .....

Selon les Conditions générales du Réseau AJEMA, art. 8, le formulaire doit nous parvenir au moins deux mois avant l'entrée en vigueur du nouvel horaire souhaité.

Merci d'inscrire l'horaire complet de la semaine :

	Matin		Midi		Après-midi	
	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						

Motif de la demande : .....  
.....

Merci de bien vouloir nous adresser le nouveau contrat.  
Avec nos meilleures salutations.

Signature du parent : .....  
l'AMF : .....

Signature de

Pour l'Accueillante, en cas de diminution des heures d'accueil :

- Oui, je souhaite une proposition pour remplacer les prestations supprimées
- Non, je ne souhaite pas remplacer les prestations supprimées